



## Contrat de travail sans dates de début ni fin ni durée minimale

Par **HAYAT041184**, le **12/03/2009** à **19:09**

Mon mari vient d'avoir un contrat CDD qu'il doit signer pour lundi.

Le problème c'est que sur le contrat il n'est pas mentionné ni de date de début ni de date de fin ni de durée minimale. Juste cette phrase: "Le présent engagement est conclu pour le motif suivant: renforcement des équipes"

Ce contrat est-il valide?

Merci d'avance pour votre réponse, c'est urgent.

Par **Visiteur**, le **12/03/2009** à **21:21**

bonsoir,

tout contrat de travail doit avoir une date de début...

un cdd doit indiquer la date de fin du contrat et doit être remis dans les 48 heures au salarié.

Par **HAYAT041184**, le **12/03/2009** à **21:42**

Merci Carry de me répondre.

A ton avis que doit il faire sachant qu'il dois commencer lundi POUR 6 mois, puisque le contrat commence lundi comme le lui a dit le patron a l'oral.

Par **Visiteur**, le **12/03/2009** à **21:57**

re,

il demande à son patron de faire rectifier le contrat de travail (certainement un bug à la rédaction du contrat)

il a 2 jours pour signer le contrat (jusqu'à mercredi soir) .. donc il est dans les temps.....